



32H!

32h pour moi, du temps
pour profiter de ma retraite



www.cgt.fr



<https://www.facebook.com/ConfederationGeneraleTravail>



<https://twitter.com/lacgtcommuniqu>

32 heures, retraites et pénibilité

L'âge légal du départ à la retraite ne cesse d'être attaqué tout comme notre système de retraite solidaire par répartition. Le schéma libéral et simpliste nous dit que si la durée de la vie s'allonge, alors il faut travailler plus longtemps.

Ce raisonnement n'a pas de sens économique, social et sociétal. En allongeant la durée de cotisation et l'âge légal de départ en retraite, on maintient des salarié-e-s souvent usé-e-s par le travail en activité alors que ces emplois pourraient être occupés par des jeunes. L'emploi des seniors s'en trouve pénalisé. 6 salarié-e-s sur 10 sont sans activité professionnelle lorsqu'ils et elles arrivent à l'âge du départ en retraite. Les ruptures conventionnelles sont un effet d'aubaine pour les entreprises, 2 millions ont été signées en faveur des entreprises et majoritairement, elles concernent les salarié-e-s de plus de 50 ans. Des millions de salarié-e-s subissent le mal-être au travail et la pénibilité dus à leur métier.

La CGT propose :

- le rétablissement de l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour toutes et tous ;
- la validation des années d'études pour les jeunes prise en compte dans le calcul de leur retraite ;
- le départ anticipé en retraite pour les salarié-e-s exposé-e-s aux travaux et métiers pénibles
- l'ouverture du compte pénibilité à partir de 50 ans ;
- le passage automatique et immédiat à 32 heures hebdomadaires pour les salarié-e-s posté-e-s qui travaillent de nuit ou cumulent au moins trois critères de pénibilité ;
- à partir de 50 ans et d'un nombre d'années d'exposition à la pénibilité, la mise en place de temps partiels seniors. (Accords temps partiel bonifié).

6 salarié-e-s sur 10 sont sans activité professionnelle lorsqu'ils arrivent à l'âge de départ en retraite.

